

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise BARLET, Maire.

Présent-e-s : Françoise BARLET, Chantal BERNARD, Christiane CHENAVIER, Noëlle COELLO, Lionel PERRAUD, Chantal THOME GUIGUE BILLON, Brigitte VINCENT-BIZET,

Absents : Gilles BARLET, Didier JEANDET,

Absent-e-s excusé-e-s : Jean-Claude CHEVALLIER (pouvoir Lionel PERRAUD), Christine RIVA (pouvoir Françoise BARLET).

Date d'envoi de la convocation : 12/06/2019

2019-06-01 : DENOMINATION DES RUES

APPROUVE la dénomination des rues de la commune telle que proposé

à l'unanimité,

2019-06-02 : règlement assainissement

DECIDE de compléter le règlement d'assainissement de Jongieux tel qu'il en a le pouvoir selon l'article 45- modification du règlement du chapitre VIII – disposition d'application du présent règlement.

APPROUVE les modifications à apporter au règlement

APPROUVE le nouveau règlement modifié

DIT que ce règlement annule et remplace le précédent.

à l'unanimité,

2019-06-03 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC DE YENNE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX.

DECIDE de conclure, en vue du renouvellement des conseils municipaux de 2020, un accord local avec un nombre de sièges ne pouvant excéder 10% de ceux attribués dans le cadre du droit commun, tel que prévue par le VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

DECIDE d'attribuer un siège supplémentaire, en plus de ceux attribués dans le cadre du droit commun, à la commune de St-Jean de Chevelu et à la commune de St-Paul, en application de la règle prévue au VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le conseil communautaire sera ainsi constitué de 27 membres ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

à l'unanimité,

2019-06-04 : Modification de la régie de recette de l'Espace Petite Enfance

DECIDE de modifier la régie et reprend la totalité des articles

à l'unanimité,

Suivent les signatures au registre

La séance est levée à 23h30

Le compte rendu et le registre des délibérations sont consultables en intégralité en mairie